

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix février deux mille seize, à vingt heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis pour le conseil communautaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Alain DARBON.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 03/02/2016

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 33

PRESENTS : Alain DARBON, Jean-Pierre ESTRADE, Bernard POUSSIN, Bernard DUMONT, Pierre LANGLADE, Alain FAUCHER, Josiane ROUCHUT, Jean-Pierre NEXON, Franck LETOUX, Sylvette CHADELAUD, Jean-Louis BREGAINT, Sylvie ALAMARGOT, Monique BLONDEL, Gérard BEAUBIER, Catherine CELESTIN, Jean-Claude DECOUT, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, Dominique GILLES, Michel LE BRAS, Claudine LAFOREST, Dominique MARQUET, Sébastien MOREAU, Xavier NOUHAUD, Michel PARVY.

EXCUSES : Sylvie AYMARD (pouvoir à Sébastien MOREAU), Roger CLEDAT (pouvoir à Xavier NOUHAUD), Estelle DELMOND (pouvoir à Monique BLONDEL), Paul DUCHEZ (pouvoir à Sylvette CHADELAUD), Alain GONZALES (pouvoir à Josiane ROUCHUT), Alexandre MAZIN (pouvoir à Alain DARBON), Michelle MONDIT (pouvoir à Bernard POUSSIN), Christine RIFFAUD.

Sébastien MOREAU a été élu secrétaire de séance.

2016-002 : DESIGNATION D'UN ELU COMMUNAUTAIRE AU PETR DE PAYS MONTS ET BARRAGE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2014 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la délibération n°2015-083 du 7 juillet 2015 désignant les élus communautaires au PETR de Pays Monts et Barrages,

Vu le courrier de Madame MACHEMIE reçu le 25 janvier 2016,

Monsieur le Président rappelle que, suite à l'approbation par Monsieur le Préfet des nouveaux statuts du PETR de Pays Monts et Barrages, le conseil communautaire a désigné ses 18 représentants titulaires et 8 représentants suppléants au sein du PETR de Monts et Barrages par délibération n°2015-083 en date du 7 juillet 2015.

Par courrier, Madame MACHEMIE, représentante titulaire au PETR de Pays Monts et Barrages, a demandé à la Communauté de communes de Noblat de ne plus occuper cette fonction.

La Communauté de Communes de Noblat doit donc désigner un nouveau représentant titulaire en remplacement.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré Par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Désigne Madame Chantal TURBIER comme représentante titulaire en remplacement de Madame Marie-Claude MACHEMIE

MODIFIE LA DELIBERATION N°2015-083 du 7 JUILLET 2015

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 février 2016

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 23. 02. 16

Publié ou notifié

Le : 11. 02. 16



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DESIGNATION D'UN ELU COMMUNAUTAIRE AU PETR DE PAYS MONTS ET BARRAGES

Date de transmission de l'acte : 23/02/2016

Date de réception de l'accusé de
réception : 23/02/2016

Numéro de l'acte : 2016-002 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20160210-2016-002-DE

Date de décision : 10/02/2016

Acte transmis par : Alain DARBON

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

